Lycée polyvalent
lycée des métiers
Le Garros
Gers
académie
Toulouse
éducation
nationale

GROUPEMENT DE SERVICES DE GASCOGNE
«Commandes groupées»
Lycée Le Garros
1 BIS RUE DARWIN BP 60529
32021 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.60.15.30.
Fax. : 05.62.63.18.59.
Email: groupement.de.gascogne@ac-toulouse.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

En aucun cas, les clauses du présent cahier ne peuvent être modifiées par le candidat

Marché du Groupement de commandes de Gascogne

Durée du marché : du 01/01/2018 au 31/12/2018

Nature du Marché : Fournitures courantes

Objet du marché : Fourniture de papier

Type de procédure : MAPA
Selon décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des Marchés Publics

Date d'envoi de l'avis à publication 23 novembre 2017
Date et heure de remise des offres : jusqu'au 11 décembre 2017 23h59.
Date et heure de remise des échantillons : jusqu'au 11 décembre 2017 12h

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 : l'acheteur public	**p3**
Article 2 : définition du marché	**p3**
Article 3 : modalité de la consultation	**p4**
Article 4 : variantes	**p4**
Article 5 : dossier de consultation	**p5**
Article 6 : contenu des plis	**p5**
Article 7 : modalité de remise des offres	**p5**
Article 8 : validité des offres	**p6**
Article 9 : fourniture d'échantillons	**p6**
Article 10 : examen des candidatures et des offres	**p7**

Article 1 : l'acheteur public

1.1 Le groupement de commandes
Conformément à l'article 8 du code de marchés publics, un groupement de commandes a été constitué. Il est constitué d'adhérents : des établissements scolaires et d'établissements rattachés.

1.2 L'établissement siège
Le groupement de commandes constitué siège au lycée Le Garros, 1 bis, rue Darwin BP 60529 32021 AUCH cedex 9

Adresse et identité des personnes auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues : Cédric DISCONSI, coordonnateur du groupement.

Il est signé et notifié au fournisseur retenu par le coordonnateur du marché, à savoir le lycée Le Garros représenté par son chef d'établissement. Chaque établissement adhérent est ensuite chargé de son exécution.

Les produits seront livrés dans les différents établissements du Gers adhérents au groupement de commandes.

1.3 Nouvelle adhésion d'établissement
Dans la limite des cadres réglementaires, en cours de marché, de nouvelles adhésions d'établissements, membres du Groupement de commandes pourront avoir lieu. Celles-ci seront notifiées au prestataire par la signature d'un avenant.

Article 2 : définition du marché

2.1 Objet
La consultation porte sur la prestation suivante : fourniture de papier

2.2 Type de marché
Les lots font l'objet de marchés à bons de commande passés en application de l'article 77 du code des marchés publics avec des quantités estimatives pour le lot suivant :

LOT	DESIGNATION
Lot 1	Papier A3 et A4

2.3 Durée du marché
Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/18.

Article 3 : modalité de la consultation

3.1 Procédure de consultation
Le présent contrat est passé selon la procédure adaptée.

Lorsqu'un fournisseur ne répond pas à une ligne son offre sera automatiquement écartée.

3.2 ACCEPTATION
Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

Article 4 : variantes

Les variantes sont autorisées (exemples : gamme économique, gamme écologique...). Elles font obligatoirement l'objet d'une offre et d'un acte d'engagement séparés.

Article 5 : dossier de consultation

5.1. Retrait du dossier de consultation
Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats :

- Sous forme papier : le dossier peut être retiré sur place ou transmis par courrier après demande écrite aux coordonnées suivantes : Lycée Le Garros Groupement d'achat,1 bis, rue Darwin BP 60529 32021 AUCH cedex 9.
- ou à l'adresse suivante : **groupement.de.gascogne@ac-toulouse.fr**
- Ou sur aji-France.com

5.2. Pièces constitutives du dossier
- Règlement de consultation
- Cahier des charges particulières
- Bordereau des prix unitaires
- Bordereau des quantités estimatives pour tous les adhérents
- Bordereau des quantités estimatives par adhérents
- Liste des adhérents au groupement
- Acte d'engagement

5.3. Modification du dossier et renseignements complémentaires
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront communiquées au plus tard **5** jours avant la date limite de remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande écrite au plus tard **7** jours avant la date limite de remise des offres. La réponse apportée sera communiquée à l'ensemble des candidats, au plus tard **5** jours avant la date de remise des offres.

Article 6 : contenu des plis

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées et signées :

Pièces de candidatures
- *la lettre de candidature dûment complétée (DC1) ;*
- *la déclaration du candidat (DC2) ;*

Pièces constituant l'offre :
- *un acte d'engagement (lot unique) ;*
- *le bordereau des prix unitaires et des quantités estimatives ;*
- *les fiches techniques de chaque produit à fournir (support papier, CD ou DVD) ;*
- *tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur,*

Article 7 : modalité de remise des offres

Les offres des candidats devront être reçues au lycée Le Garros pour le 11décembre 2017 23h59. Elles devront parvenir sous une des formes suivantes, sous peine de nullité :

7.1 OFFRES
Ces offres sont envoyées sous pli cacheté par voie postale en recommandé avec avis de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : au lycée Le Garros, Groupement de commande, 1 bis, rue Darwin BP 60529 32021 AUCH cedex 9

Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts.

L'enveloppe portera les mentions suivantes : « **Marché public – Papier 2018 – NE PAS OUVRIR – Nom du candidat** ». Elle comprendra les pièces relatives mentionnées à l'article 6.

Ou par voie électronique à l'adresse : groupement.de.gascogne@ac-toulouse.fr avant le 11 décembre 2017 23h59.

Article 8 : validité des offres

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 9 : fourniture d'échantillons

Afin d'apprécier la qualité et le coût d'utilisation de certains produits en particulier, il sera demandé aux candidats dont l'offre est conforme de fournir, à titre gracieux, des échantillons. Ces échantillons ne seront ni rendus après la CAO aux candidats non retenus, ni rendus à l'expiration du marché au candidat retenu.

Les candidats remettront **deux échantillons des produits listés ci-dessous** : un échantillon sera soumis aux tests de qualité, l'autre sera conservé comme référence en cas de litige sur la conformité de la livraison avec l'offre du fournisseur.

9-1 MODALITES DE REMISE
Liste des échantillons à fournir :
Lot unique : Papier
- A4 blanc
- A3 blanc

Les emballages des échantillons devront porter la mention : « **Intitulé du marché – Lot(s) n° XX – Echantillon** ». Les échantillons devront être accompagnés de leur fiche technique descriptive.

Les échantillons devront être déposés au lycée contre récépissé.

Période de réception : du lundi 27 novembre au lundi 11 décembre 2017 12h00

En cas de défaut de présentation des échantillons, l'offre du candidat sera jugée incomplète et sera rejetée.

9-2 QUALITE
Le niveau de qualité des produits livrés au cours du marché ne doit en aucun cas être inférieur à celui des échantillons présentés ou retenus. L'acceptation d'un échantillon ne peut avoir pour effet de dispenser le fournisseur de l'observation rigoureuse de toutes les conditions techniques imposées par les documents régissant la fourniture.

Article 10 : Examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum, par fax ou par mail suivi d'un envoi postal ou d'un dépôt dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures qui n'ont pas qualité pour présenter une offre en application de l'article 43 ou qui ne contiennent pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP sont écartées. Sont également irrecevables les candidatures dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes.

L'analyse de l'offre de base, puis de l'offre comportant des variantes, sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Qualité	40 %	Apprécier à partir des fiches techniques et des échantillons
Prix	50 %	Le classement sera effectué sur la base du BPU joint (Bordereau Prix Unitaire)
Engagement durable du candidat	10 %	Le candidat sera évalué sur ses actions menées dans le domaine : - **Environnemental** : mesures prises et solutions proposées pour respecter l'environnement, tant dans le processus de fabrication que dans les produits proposés. Exemples : teneur en matériaux recyclés, capacité de recyclage des matériaux à l'issue de l'utilisation, mode de transport retenu, mode de propulsion des véhicules, éco-labels officiels … actions visant à protéger, valoriser et améliorer l'environnement tout en préservant les ressources pour le long terme - **Social :** actions visant à accompagner et renforcer le progrès social - **économique** : intégration d'un objectif de croissance et d'efficacité économique

La somme des notes pondérées est ensuite calculée pour donner une note globale à l'offre sur 10 points. Le candidat ayant obtenu la note maximale obtiendra le marché.

En cas d'ex æquo et sous réserve des dispositions de l'application du droit de préférence de l'article 53 IV du code des marchés publics, c'est l'offre de l'entreprise disposant de la note la plus élevée sur le critère du prix qui sera sélectionnée.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Fait à Auch, le 20/11/2017

Benjamin PAUL, Proviseur du lycée Le Garros à Auch.
Pouvoir adjudicateur du groupement de commandes

LYCEE LE GARROS - B.P. 529 - 32021 AUCH CEDEX 9
Le PROVISEUR